



CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT

A LA SCOLARITE

Note de cadrage départemental

Année 2024-2025

INTRODUCTION

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Le [référentiel de financement des actions Clas](#) rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mises en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment :

- les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

La CNAF rappelle que seuls les projets qui s'inscrivent dans le cadre du référentiel en cours c'est-à-dire, les actions collectives, régulières et avec un axe renforcé autour du soutien à la parentalité seront financés.

1 - L'organisation départementale

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du **comité partenarial et des financeurs Clas**.

Ce comité départemental partenarial associe l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la Mutualité Sociale Agricole, le Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Il a pour mission de :

- procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

2 - Le bilan des actions Clas au niveau départemental

Le comité départemental établit chaque année, à partir de la remontée des données réelles d'activité Clas, le bilan annuel de l'activité du Clas du département.

Cette remontée des données d'activité qui s'organisait jusqu'à maintenant via la plateforme Elan (grâce à la saisie des données à justifier par les porteurs de projet) est effectuée, pour 2024 via deux documents obligatoires :

- le formulaire de déclaration des données réelles CLAS 2023 (en annexe 1), à renvoyer à l'adresse mail suivante : partenaires-as@caf62.caf.fr (attention ce document comporte 5 onglets)
- le questionnaire SPHINX accessible via le lien suivant : [Questionnaire Bilan Clas 2023](#)

! Ces 2 documents obligatoires sont à compléter au plus tard le 15 juillet 2024 pour permettre le paiement du solde de la prestation de service 2023 et l'instruction de votre demande 2024.

3 - Modalités de dépôt du dossier de demande d'agrément Clas

Après avoir pris connaissance de la présente note de cadrage et des orientations départementales, vous remplirez le dossier de demande de financement sur la plateforme ELANcaf. Les informations communiquées dans ce dossier doivent permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet. Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique.

Vous décrirez :

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

! Point de vigilance à avoir quant à la complétude du Budget prévisionnel du projet :

Ne pas – Svp - utiliser les lignes pré-identifiées suivantes :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €
Etat : préciser le(s) ministère(s) (CGET,...)	0,00 €
Conseil départemental	0,00 €
MSA	0,00 €

Merci de bien vouloir inscrire les co-financements dans « Autres subventions » en précisant le nom du financeur et montant dans la bulle comme ci-dessous :

Autres subventions

En effet, si vous sélectionnez un tiers financeur hors département 62, lors de la prise en charge de la demande par nos services, le tiers en question reçoit automatiquement un mail l'informant qu'il peut consulter le dossier de demande pour donner son avis.

4 - Les modalités de financement du Clas par la branche Famille

4.1 - Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps Clas :

Pour être éligibles au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux exigences du référentiel national Clas diffusé à l'ensemble des Caf en avril 2019 et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

- Prise en compte de 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un groupe de huit à douze enfants, dans la limite d'un prix plafond de 8 487 € par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 758,28 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

- Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs spécifiques au sein des Clas (329 € par collectif d'enfants) ;
- Bonus « parents » : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (329 € par collectif d'enfants).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national Clas. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus.

➤ **Bonus « enfants » : Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (329 € par collectif d'enfants)**

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs » au sein des Clas dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Le livre, du papier à la réalisation, on va en faire toute une histoire » (soutenu par la Caf des Deux-Sèvres)

Ce projet d'accompagnement à la scolarité se structure autour d'un fil rouge qui permet de relier les intervenants adultes et enfants à la culture locale.

A la rentrée scolaire, les enfants ont choisi le thème du livre qui sera décliné au rythme :

- de rencontres avec des intervenants extérieurs conteurs ;
- de travaux avec un auteur de livres pour enfants avec l'idée d'impulser l'envie de la lecture par le biais de questions directement à l'auteur : *pourquoi cette histoire, comment construit-on un récit, est-ce que ça prend du temps ? Existe-t-il plusieurs formes de livres (dictionnaire, roman, journal, biographie ...) ? Comment voyagent-ils, et dans l'histoire ?*
- de la visite d'une exposition à la bibliothèque.

Toutes ces actions sont accompagnées par :

- la visite d'une imprimerie pour voir comment une histoire prend forme pour devenir commercialisable ;
- l'abonnement à un magazine pour découvrir de nouveaux ouvrages, s'amuser, comprendre, apprendre, s'instruire, rêver, voyager ;
- une sortie enfants/parents bénévoles dans une yourte pour mieux apprendre à se connaître et vivre ensemble.

➤ **Bonus « parents » : Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (329 € par collectif d'enfants)**

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les Clas aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions Clas visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des Clas sur ce champ.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité » dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Positionner la famille comme un partenaire des actions d'accompagnement à la scolarité et rendre les codes de l'école compréhensibles pour les parents » (soutenu par la Caf de l'Ain)

Ce projet repose sur la mise en place de plusieurs espaces d'accompagnement des parents au sein du Clas :

- un espace de parole permettant aux parents de partager leurs préoccupations liées à l'école et l'éducation de leurs enfants, pour mieux les appréhender et les gérer en famille ;
- des soirées débats ouvertes aux parents et aux professionnels (acteurs du Clas, enseignants) sur des thématiques spécifiques : ex : l'orientation scolaire des enfants ; la finalisation du dossier de demande de bourse etc. ;
- d'un espace d'accompagnement au sein du Clas où les parents peuvent bénéficier chaque semaine d'une écoute individualisée, en présence ou non de leurs enfants, et avec l'appui d'un intervenant professionnel ou bénévole du Clas.

Cf annexe 2 : Tableau de synthèse des conditions à remplir pour bénéficier de la Prestation de Service Clas et des bonus.

4.2 – Les actions pouvant bénéficier d'un financement pluriannuel

Un financement pluriannuel au titre de la Ps Clas est possible :

- Pour les actions portées par des centres sociaux : ce financement doit être adossé à la période d'agrément par la Caf ;
- Pour les actions proposées par des porteurs de projets soutenus par la Caf depuis au moins 2 ans : ce financement est versé dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement (Cof), établie pour une durée de 4 ans maximum.

Dans les deux cas, les porteurs de projets doivent présenter un bilan qualitatif, quantitatif, et financier conforme.

**FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE CLAS
REEL
2023**

Nom du gestionnaire	<input type="text"/>
Nom Prénom du représentant légal	<input type="text"/>
Titre du représentant légal	<input type="text"/>
Autre titre (le cas échéant)	<input type="text"/>
Nom de l'équipement	<input type="text"/>
Activité	<input type="text" value="CLAS"/>

Gestionnaire :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél :

E-mail :

Équipement :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél :

E-mail :

Nom du correspondant de l'équipement :

Tél :

E-mail :

<i>Année</i>	2023
<i>Gestionnaire</i>	0
<i>Commune</i>	0
<i>Structure</i>	0
<i>Nature de l'aide</i>	CLAS
<i>Type de pièce</i>	FORMULAIRE NATIONAL REEL

**FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE
CLAS
REEL 2023**

Cliquez ici pour accéder au formulaire Sphinx

DONNEES D'ACTIVITE

Nombre de collectifs d'enfants	
Nombre d'enfants inscrits scolarisés à l'école élémentaire	
Nombre d'enfants inscrits scolarisés au collège	
Nombre d'enfants inscrits scolarisés au lycée	
Nombre d'enfants inscrits hors filière générale (CAP, BEP, SEGPA...)	
Nombre d'enfants inscrits	Revoir saisie de C11 à C14
Nombre de familles différentes inscrites	
Nombre total de semaines d'activité entre septembre et décembre N	
Nombre total de semaines d'activité entre janvier et août N+1	
Nombre total de semaines d'activité dans l'année	Revoir saisie en C19 et/ou C20
Nombre total de séances réalisées dans l'année	
Nombre total d'enfants présents toutes séances confondues	
Nombre moyen d'enfants présents par séance	Revoir saisie en C23 et/ou C24
Nombre d'ETP intervenants salariés sur l'année scolaire écoulée	
Nombre d'ETP intervenants bénévoles sur l'année scolaire écoulée	
Nombre total d'ETP intervenants, salariés et bénévoles	Revoir saisie en C27 et/ou C28
Nombre total d'heures des ETP intervenants salariés sur l'année scolaire écoulée	
Nombre total d'heures des ETP intervenants bénévoles sur l'année scolaire écoulée	
Nombre total d'heures des ETP intervenants, salariés et bénévoles	Revoir saisie en C31 et/ou C32
Nombre moyen d'enfants par ETP intervenants	Revoir saisie en C15 et/ou C29
Nombre de collectifs concernés par un projet complémentaire d'ouverture culturelle, structuré et organisé sur la totalité de l'année	
Surcoût généré par des dépenses pour l'achat de matériel pédagogique (ordinateur, ...) propre à ce projet complémentaire ?	
Surcoût généré par des dépenses pour la mobilisation d'intervenants extérieurs propre à ce projet complémentaire ?	
Surcoût généré par des dépenses pour l'organisation de sorties et/ou d'activités culturelles propre à ce projet complémentaire ?	
Nombre de collectifs concernés par un projet spécifique d'accompagnement des parents des enfants du Clas organisé sur la totalité de l'année	
Surcoût généré par des dépenses pour la mobilisation d'intervenants extérieurs propre à ce projet spécifique ?	
Surcoût généré par des dépenses pour l'organisation de sorties et/ou d'activités culturelles Parents-enfants propre à ce projet spécifique ?	

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE

CLAS
REEL 2023

Bonification de l'axe enfant

Le projet d'ouverture culturelle a-t-il été mis en place ? :

Décrivez concrètement les actions mises en place :

Existe-t-il des écarts entre le prévisionnel et le réel du projet d'ouverture culturelle ? :

Si oui, merci d'expliquez-en les raisons :

Bonification de l'axe parent

Le projet spécifique d'accompagnement des parents pour les soutenir dans leur relation avec leur enfant et l'école a-t-il été mis en place ? :

Décrivez concrètement les actions mises en place :

Existe-t-il des écarts entre le prévisionnel et le réel du projet d'accompagnement des parents ? :

Si oui, merci d'expliquez-en les raisons :

**FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE
CLAS
REEL 2023**

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES			PRODUITS		
60	Achats		70623	Prestation de service reçue de la CAF	
61	Services extérieurs		70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
62	Autres services extérieurs		70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel		708	Produit des activités annexes	
63B	Autres impôts et taxes		741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
64	Frais de personnel		742	Subventions et prestations de service régionales	
			743	Subventions et prestations de service départementales	
			744	Subventions et prestations de service communales	
			7451	Subventions et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
			7452	Subvention d'exploitation CAF	
			746	Subventions et prestations de service versées par des EPCI (intercommunalité)	
			747	Subventions et prestations de service versées par une entreprise	
			7481	Subvention d'exploitation reçues de l'Union Européenne	
65	Autres charges de gestion		7488	Subvention d'exploitation reçues d'autres entités publiques	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		78	Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	
TOTAL DES CHARGES		0,00 €	TOTAL DES PRODUITS		0,00 €
86	Contributions volontaires		87	Contrepartie des contributions volontaires	
TOTAL CHARGES ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		0,00 €	TOTAL PRODUITS ET CONTREPARTIE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		0,00 €

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE

CLAS

REEL 2023

Y-a-t-il un écart entre les données financiers prévisionnelles et réelles ?

Si oui, merci d'expliquer :

Annexe 2

- Tableau synthèse des conditions à remplir pour bénéficier de la Prestation de Service Clas

Les projets doivent obligatoirement développer des actions en réponse aux objectifs opérationnels et organisationnels suivants :

Interventions en direction des enfants et des jeunes	Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire
	Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (bibliothèques, médiathèques, etc.) et en organisant des sorties culturelles (musées, expositions, etc.)
	Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leurs capacités de vie collective
	Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas
	Organiser un suivi régulier des présences des enfants (par exemple la mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).
Interventions en direction des parents	Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des actions Clas au moment de l'inscription des enfants
	Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents
	Informier et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école
	Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex/ acteurs du soutien à la parentalité)
	Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers
Concertation et coordination avec l'école	Etablir des relations avec les directeurs d'établissements, les conseillers principaux d'éducation, les enseignants
	Etablir une collaboration avec les équipes éducatives pour l'orientation des enfants vers le Clas
	Organiser une réunion de concertation avec les équipes éducatives en amont de la mise en place du projet et lors du bilan
Inscription dans une dynamique de partenariat local	Être en relation avec d'autres associations ou partenaires du secteur
Collectif d'enfants	Un collectif d'enfants est constitué de 8 à 12 enfants maximum qui se réunit durant toute l'année scolaire dans un même lieu, accessible aux parents
Modalités d'encadrement	Chaque collectif d'enfants est encadré et animé par 2 animateurs professionnels et/ou bénévoles
Durée minimale d'une action	Deux séances hebdomadaires d'une heure trente par séance sur une période de 27 semaines de fonctionnement annuel
Spécificité en milieu rural	En milieu rural, en raison de la spécificité territoriale : un nombre minimum de 5 enfants au sein d'un collectif d'enfants un animateur pour les collectifs inférieurs à 8 enfants une séance hebdomadaire de 2 heures minimum

- **Tableau synthèse des conditions à remplir pour bénéficier du bonus enfant et/ou parents**

❖ **Bonus enfant**

Critère obligatoire	L'action Clas porte un projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire.
L'action doit comporter au moins 1 de ces critères	<ul style="list-style-type: none"> - L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...) est programmé. - L'action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action. - Des dépenses sont engagées pour l'organisation de sorties culturelles.

❖ **Bonus parents**

Critère obligatoire	L'action Clas porte un projet spécifique d'accompagnement des parents des enfants du Clas organisé sur l'année scolaire.
L'action doit comporter au moins 1 de ces critères	<ul style="list-style-type: none"> - L'action d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action. - Des actions spécifiques d'accompagnement des parents sont mises en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, orientation, numérique). - L'action Clas cible un public allophone, illettrisme, AEF.